



EB/N° 2573
 Départ : 10291
**Direction Générale des
 Services Techniques**

☎ : (687) 27 31 15 - Fax : (687) 28 25 58

Courriel : mairie@ville-noumea.nc

16 JUN 2014

VILLE DE NOUMEA

PROVINCE SUD	NOUMEA	N°	17894
Direction de l'environnement	Dir.	CM juil.	CM EDT
AFFECTE		CM	SAF
COPIE			
OBSERVATIONS	17/06 → BEI BROS AD.		

PROVINCE SUD - Secrétariat Général		N°	ANNEXE LE		2 JUNE 2014
P	VP1	VP2	VP3	CDR	SG A C S T aG
					DRH DJA DSI DFI Autre
Affecté					
Copie					
SGAAT		A	C	SGAED	A C
DE		DL	DIA	Autre	DES DSL DC DRASS MDF Autre
Affecté					
Copie					

Le 23 MAI 2014

à Monsieur le Directeur de l'Environnement de la Province Sud
 à l'attention de Madame Maud PEIRANO
 Chef de Service de la Prévention des Pollutions et des Risques
 BP 3718
 98846 NOUMEA CEDEX

Affaire suivie par :
 Référence : V/lettre du 28-04-2014 enregistrée en mairie sous le n° 7258
 Objet : Consultation dossier de réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Ducos

Monsieur le Directeur,

Vous avez par courrier du 28 avril dernier sollicité les commentaires de la ville sur le dossier de réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Ducos, présenté par la Société Calédonienne de Services Publics.

Dès réception par le service compétent de la ville, ce dernier s'est aperçu que la pièce jointe, un cd numérique devant contenir le dossier de réhabilitation, était vide. Un contact téléphonique a été pris avec votre direction afin d'obtenir les éléments manquants.

A ce jour, et sauf erreur de ma part, la ville n'a toujours pas été destinataire du dossier. Je vous remercie donc de m'en faire parvenir un exemplaire afin qu'il puisse être étudié, ceci par courrier officiel et de prolonger ainsi le délai de réponse de la ville d'un mois à compter de la nouvelle réception.

Je vous précise d'autre part, que le délai d'un mois prévu dans le code de l'environnement n'est pas tenable pour obtenir un avis du conseil municipal. Vous connaissez les délais nécessaires à la ville pour instruire un dossier, préparer une délibération et la soumettre à l'abrogation de son conseil municipal, délais très semblables à ceux de la province pour ses propres délibérations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la ~~Deputée-Maire~~ et par délégation,
 le Directeur Général des Services Techniques

